

Montréal, le 17 septembre 2010

Régie de l'Énergie  
800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

**Objet : Dossier R-3740-2010**  
**Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année**  
**tarifaire 2011-2012 (HQD)**  
**Demande de report, dépôt des DDR**

Me Dubois,

L'Union des consommateurs (UC) a pris connaissance de la décision D-2010-122 dans le dossier mentionné en rubrique, transmise par la Régie le mercredi 15 septembre 2010 à 13h26. Cette décision accordait notamment le statut d'intervenante à UC dans le présent dossier.

Par cette décision, UC a également pris connaissance du maintien de l'échéance fixée antérieurement (D-2010-108, 2010 08 04) au lundi 20 septembre 2010 à 12h00 pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) adressées à la demanderesse par les intervenants.

L'Union des consommateurs est d'avis qu'un délai minimal de 8 jours ouvrables est requis, entre la reconnaissance des intervenants et la date de dépôt des DDR, pour permettre aux parties intéressées de confirmer la disponibilité des ressources professionnelles mises à contribution pour leur intervention, leur confier formellement un mandat sur l'un ou l'autre des sujets retenus par la Régie, procéder à un examen approfondi des pièces (de la demande) relatives aux sujets retenus pour examen et effectuer la rédaction, la révision et l'envoi des demandes de renseignements.

De plus, si des discussions devaient être tenues entre divers intervenants subséquemment à leur reconnaissance par la Régie pour évaluer les possibilités de mener conjointement leur intervention (ou partie de leur intervention) ou pour convenir d'un partage des sujets à traiter comme le suggère la Régie, UC soumet que 3 journées additionnelles seraient requises pour permettre de conclure, avant le dépôt des DDR, de telles consultations.

Conséquemment, afin de rendre possible l'exécution des instructions formulées dans la décision D-2010-122, l'Union des consommateurs demande à la Régie de reporter au 30 septembre 2010 à 13h30 l'échéance de dépôt des demandes de renseignements des intervenants à la demanderesse.

*La force d'un réseau*

**Nos membres réguliers**

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCEMINS  
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS  
ACEF DE LANAUDIÈRE  
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL  
ACEF ESTRIE

ACEF GRAND-PORTAGE  
ACEF MONTRÉGIE-EST  
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC  
ACCQ

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2  
T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736  
union@consommateur.qc.ca | www.consommateur.qc.ca/union

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Me Dubois, l'expression de nos sentiments.

*Jean-François Blain*  
Analyste, énergie  
**Union des consommateurs**  
514 521-6820 poste 211

c.c. : Me Éric Fraser, Hydro-Québec Distribution  
Me Hélène Sicard, Union des consommateurs  
Intervenants (liste courriel)